

IMPLANTATION ET MISE EN SERVICE DE NOUVELLES MESURES D'ATTÉNUATION DE LA CONGESTION EN 2011 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Montréal, le 21 novembre 2011 – La Société de transport de Montréal (STM) a inauguré officiellement aujourd'hui de nouvelles voies réservées annoncées dans la foulée des mesures d'atténuation de la congestion attachées notamment au projet de reconstruction de l'échangeur Turcot et à la problématique de la congestion sur l'île de Montréal. L'implantation de ces voies, financées entièrement par le ministère des Transports du Québec (MTQ), permettra d'accroître la régularité du service des bus et d'assurer aux clients un meilleur service.

« Le ministère des Transports juge primordial de mettre en place des mesures préférentielles en transport collectif en amont du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. L'ouverture de voies réservées dans les axes Notre-Dame et Saint-Patrick encouragera l'utilisation des transports collectifs et créera certainement de bonnes habitudes de déplacement avant le début des travaux principaux en 2013 », a déclaré M. Pierre Moreau, ministre des Transports du Québec.

« Avec tous les projets qui sortent de terre à Montréal, il est impératif pour notre Administration de redoubler d'efforts pour la mise en place de mesures concrètes facilitant la fluidité de la circulation et l'accès au centre-ville. Grâce à la collaboration du MTQ et de la STM, les Montréalais bénéficieront grandement de l'implantation de ces nouvelles voies réservées. Celles-ci amélioreront l'accessibilité et la fiabilité du réseau en plus de permettre aux usagers des transports collectifs de se déplacer plus rapidement. Voilà une amélioration de service qui vient rendre le choix des transports collectifs encore plus attrayant ! », a affirmé M. Michel Bissonnet, responsable du transport au comité exécutif de la Ville de Montréal.

« Les voies réservées et les mesures préférentielles pour bus sur le réseau routier de Montréal sont essentielles pour améliorer la qualité de notre service. Dans un contexte où la circulation deviendra encore plus dense, nous maintenons toujours le cap sur notre objectif d'améliorer le service par une meilleure ponctualité des bus. Ces mesures permettront d'accroître la satisfaction de notre clientèle actuelle et d'inciter un certain nombre d'automobilistes à troquer leur auto pour le transport collectif. Nous inaugurons aujourd'hui 26,2 km de voies réservées sur l'île de Montréal avec les axes Saint-Patrick, Notre-Dame, le tronçon de la A20, Sherbrooke Est et Jean-Talon Est en 2011. Ce sont plus de 100 km de nouvelles voies réservées qui s'ajouteront sur dix autres axes en 2012, portant ainsi le nombre total des voies réservées à plus de 240 km », a déclaré M. Michel Labrecque, président du conseil d'administration de la STM.

Mise en place de voies réservées dans le cadre des mesures d'atténuation

La STM a complété l'implantation des voies réservées sur les axes Notre-Dame et Saint-Patrick pour bus et taxis, ce qui termine la mise en place des mesures d'atténuation prévues en 2011 dans le corridor de l'autoroute 20, en tenant compte du tronçon autoroutier situé entre les 55^e et 32^e avenues.

La voie réservée de la rue Notre-Dame s'étend sur 4,5 km de l'avenue Saint-Pierre jusqu'à la rue Monk en direction est uniquement. Celle de la rue Saint-Patrick, d'une longueur de 6,9 km, est ouverte des rues Monk à Atwater en direction est, et des rues Monk à Dollard en direction ouest. Ces voies réservées seront toutes en service de 6 h à 10 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, tous les jours de la semaine. Elles permettront ainsi d'assurer à la clientèle un service plus régulier et plus compétitif que l'automobile, avec un meilleur respect de l'horaire pour les lignes qui y circulent, soit la 173 – Métrobus Victoria, la 190 – Métrobus Lachine, la 191 – Broadway / Provost, la 211 – Bord-du-Lac, la 221 – Métrobus Lionel-Groulx et 747 – Aéroport P-E-Trudeau / Centre Ville, dont le maître d'œuvre est le MTQ.



D'une longueur de 2,2 km, la voie réservée couvrant le tronçon de l'autoroute 20 entre les 55^e et 32^e avenues est pour sa part en service de 6 h à 10 h et de 15 h à 19 h, du lundi au vendredi, en direction est uniquement. Les lignes de bus qui y circulent sont la 211 – Bord-du-Lac, la 221 – Métrobus Lionel-Groulx et la 747 – Express Bus.

Deux voies réservées sur le réseau routier régulier

La STM met également en service la voie réservée sur la rue Sherbrooke Est. D'une longueur de 7,4 km, la voie réservée au transport collectif et aux taxis est déployée de la 47^e avenue à la rue Marien, de 6 h 30 à 9 h en direction ouest, et inversement en direction est, de 16 h à 18 h 30, et ce, du lundi au vendredi où circulent les lignes 182 – Métrobus Sherbrooke, 184 – Métrobus Bout-de-l'île, 186 – Sherbrooke Est et 430 – Express Pointe-aux-Trembles.

Prévue d'ici la mi-décembre, la voie réservée de 5,2 km sur la rue Jean-Talon Est s'étendra sur deux tronçons, soit des rues Des Halles à De Bellefeuille et de la rue De Cannes à la 12^e avenue, de 6 h 30 à 9 h 30, en direction ouest. En direction est, cette voie s'étendra de la 13^e avenue à la rue De Cannes et de la rue Langelier à la rue Des Halles, de 15 h 30 à 18 h 30, et ce, du lundi au vendredi sur les lignes de bus 93 – Jean-Talon, 141 – Jean-Talon Est et 188 – Couture. En 2011 seulement, la STM et le MTQ auront réalisé 40,8 km de mesures préférentielles pour bus, dont 36 km de voies réservées.

Plus de 100 km de nouvelles voies réservées en 2012

La STM prévoit implanter plus de 100 km de nouvelles voies réservées sur les axes Côte-de-Liesse, Côte-Vertu, Pierrefonds, Sherbrooke au centre-ville, Viau, Newman, Des Sources, Hymus, Brunswick et Saint-Charles. De plus, la STM créera trois lignes Express pour relier l'Ouest-de-l'Île au réseau du métro, dans la foulée de l'implantation des voies réservées prévues à cet effet.

« Ce vaste projet fait partie d'une série d'initiatives pour améliorer la rapidité et le confort des déplacements en bus sur les axes importants de transport collectif. En jumelant progressivement des lignes rapides, des voies réservées, des mesures prioritaires pour bus aux feux de circulation et des interventions à des points de congestion spécifiques, nous sommes en mesure d'en constater le succès. En effet, l'expérience nous démontre que l'ensemble de ces mesures se traduira notamment par une réduction significative des temps de déplacement de l'ordre de 15 % à 30 % », a conclu M. Michel Labrecque.

- 30 -

Source :

Isabelle A. Tremblay
Direction principale – Affaires publiques
514 280-4940
Isabelle.tremblay@stm.info

Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports
Tél. : 418 643-6980

Ariane Lareau
Attachée de presse
Cabinet du maire et du comité exécutif
514 872-4894

 Suivez-nous sur Twitter : http://twitter.com/#!/stm_nouvelles

 Suivez-nous sur Twitter : http://twitter.com/#!/stm_nouvelles